

Arrêté n° 624 CM du 13 mai 2024 portant nomination de Mme Jeanne PECKETT-POUIRA en qualité de cheffe de service de la communication

(NOR : COM24000075AC)

Paru in extenso au journal officiel n°52 N du 17/05/2024 à la page 6750 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 17/05/2024

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 871 CM du 28 juin 2013 modifié portant création et organisation du service de la communication ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 7 mai 2024,

Arrête :

Article 1er

Mme Jeanne PECKETT-POUIRA est nommée en qualité de cheffe du service de la communication à compter du 1er juin 2024.

Art. 2

L'arrêté n° 2148 CM du 29 novembre 2023 portant nomination de Mme Jeanne PECKETT-POUIRA en qualité de cheffe de service par intérim est abrogé au 31 mai 2024 au soir.

Art. 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mai 2024.
Moetai BROTHERSON